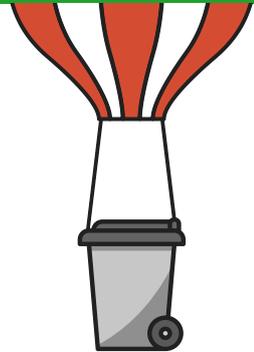


Réunions de sensibilisation à destination des élus du Lot-et-Garonne

2 HEURES POUR SE FAIRE UNE VÉRITABLE IDÉE !

LE TRI A LA SOURCE

DES BIODECHETS



Inscrit dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), le tri à la source des biodéchets est une évolution nécessaire de nos pratiques et des services déchets.

Cette obligation, qui pèse aujourd'hui uniquement sur les gros producteurs de déchets de plus de 10 tonnes par an, sera généralisée à partir du 31 décembre 2023 à tous les producteurs.

Ce changement de pratique implique une réflexion transversale de la part des collectivités locales et à moyen terme une modification des services mis en œuvre (gestion à domicile, collecte séparée dédiée...).

Suite à l'étude préalable pour la mise en place du tri à la source des biodéchets finalisée en octobre 2020, toutes les collectivités du Lot-et-Garonne se lancent dans la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2024.

Les biodéchets composent plus de 25% des ordures ménagères résiduelles dont 10% proviennent du gaspillage alimentaire. Agir sur leur réduction et sur leur valorisation est un axe essentiel pour s'inscrire dans une perspective d'optimisation du service public et de maîtrise des coûts, en complémentarité avec la mise en place de la tarification incitative.

Venez vous familiariser avec le cadre normatif de tous ces enjeux et apprécier les nombreux retours d'expériences en participant à une séance d'information et de sensibilisation, organisée par l'ADEME et le syndicat ValOrizon, et spécialement conçue pour répondre à vos interrogations.

Qu'entendons-nous exactement par biodéchets ? Pourquoi généraliser le tri à la source des biodéchets sur tout le territoire ? Concrètement, quelles sont les solutions qui peuvent s'offrir à mon territoire ? Comment mobiliser les acteurs territoriaux ? Quelles solutions pour les gros producteurs de biodéchets ? Comment les élus peuvent-ils soutenir et faciliter la démarche... ? Quelles aides pour la mise en place du tri à la source des biodéchets ?

En présentiel, cinq réunions seront animées par l'Agence TEHOP, missionné par l'ADEME, dans le cadre d'un appel d'offre national.

Mercredi 23 juin 2021 de 14h à 16h
À Villeneuve-sur-Lot

Salle de la Maison de la Vie Associative : 54 rue de Coquard 47300 Villeneuve-sur-Lot

Jeudi 24 juin 2021 de 13h30 à 15h30
A Duras

Salle polyvalente, 3 place du 8 mai 1945, 47120 Duras

Jeudi 24 juin 2021 de 18h à 20h
À Tonneins

Salle Gabarre, 33 bd François Mitterrand 47 400 Tonneins

Mercredi 30 juin 2021 de 14h30 à 16h30
A Barbaste

Salle polyvalente, place de la mairie 47 230 Barbaste

Mercredi 7 juillet 2021 de 14h à 16h
A Agen

Amphithéâtre du Campus du Pin universitaire, 2 quai de Dunkerque 47 000 Agen

Pour des raisons logistiques et sanitaires, l'inscription est obligatoire pour respecter la jauge fixée par les salles de réunion.

Inscription en cliquant sur ce lien : <https://forms.gle/fzLqXGpo4ofBApVcA>

Masque obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée, respect de la distanciation sociale.

